



COMMUNIQUE

Périscolaire m2A : les inscriptions en ligne sont lancées pour la rentrée 2023/2024

Pour les 68 sites périscolaires gérés directement par Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), la période d'inscription pour la rentrée 2023/2024 est ouverte jusqu'au 11 juin 2023, avec une nouvelle tarification individualisée. Les inscriptions s'effectuent en ligne depuis le site m2A.fr.

Comment inscrire son (ses) enfant(s) ?

Depuis le site de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) :

<https://www.m2A.fr/enfance-jeunesse/periscolaire/inscription-periscolaire/>

Deux situations se présentent pour les familles du territoire pour effectuer leur démarche d'inscription :

1/ Vous disposez d'un « Compte Famille » périscolaire :

- Téléchargez la fiche d'inscription ainsi que la fiche sanitaire et complétez-les sous leur format numérique.
- Préparez et scannez les documents suivants :
 - la copie d'une attestation d'employeur ou de la dernière fiche de paie ou d'une attestation / justificatif de formation ou de stage,
 - l'attestation d'assurance en responsabilité civile.
- Rendez-vous sur votre « Compte Famille » pour déposer tous vos documents complétés et scannés.

2/ Vous ne disposez pas encore d'un « Compte Famille » périscolaire :

- Créez votre « Compte Famille » en suivant les instructions (adresse mail, nom, prénom, date de naissance).
- Une fois votre compte créé, téléchargez la fiche d'inscription ainsi que la fiche sanitaire et complétez-les sous leur format numérique.
- Préparez et scannez les documents demandés :
 - la copie d'une attestation d'employeur ou de la dernière fiche de paie ou d'une attestation / justificatif de formation ou de stage,
 - l'attestation d'assurance en responsabilité civile.
- Rendez-vous sur votre « Compte Famille » pour déposer tous vos documents complétés et scannés.

Les familles dont les foyers ne possèdent pas d'outil informatique ou de connexion internet pourront être accueillies sur rendez-vous à la Direction Education et Famille.



Modalités d'attribution des places

Les familles seront informées par e-mail, avant les vacances scolaires d'été, de l'acceptation ou non de leur demande.

Pour mémoire, si les demandes d'inscription sont supérieures à la capacité d'accueil du site, les critères de priorité (habitants de m2A, famille monoparentale, parent(s) en situation de travail... sur présentation d'un justificatif) seront appliqués pour l'attribution des places.

Seuls les dossiers complets seront pris en compte. Les inscriptions effectuées en dehors de la période d'inscriptions seront traitées en fonction des places disponibles.

Paielements et nouvelle tarification 2023/2024

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil d'agglomération et sont valables pour l'année scolaire (consultables sur le site de m2A). Pour la rentrée 2023/2024, une nouvelle tarification est ainsi mise en place.

Désormais, les tarifs appliqués se basent sur une tarification individualisée et proportionnelle aux ressources et à la composition de la famille.

Vous pouvez faire une simulation grâce au simulateur de tarif en ligne sur m2A.fr.

Ainsi, est appliqué à chacun un tarif propre, en fonction de son quotient familial (QF) et sous forme de forfaits s'échelonnant :

- de 4,60 € à 12,20 € pour le forfait midi,
- de 1 € à 10,50 € pour le forfait soir.

Le paiement du service périscolaire se fait par avis de sommes à payer à la fin de chaque mois. Les relevés de fréquentation seront disponibles sur le compte de la famille.

L'engagement renforcé de m2A en matière périscolaire

m2A est l'une des seules communautés d'agglomération de France à avoir adopté la compétence périscolaire. Elle garantit ainsi une offre élargie de services aux familles, accessible au plus grand nombre, pour les familles du territoire et celles désireuses de s'y installer.

Pour la rentrée 2023/2024, m2A renforce encore son engagement financier pour limiter l'impact de l'inflation sur les familles et améliorer les conditions d'accueil des près de 12 000 enfants pris en charge.

Au global, la part portée par m2A pour le fonctionnement 2023 de ses 102 sites périscolaires augmente et passe de près de 11,5 à 13,5 millions d'euros, soit un effort supplémentaire de 2 millions d'euros.

Outre le soutien en matière de fonctionnement, m2A a également établi un programme d'investissement massif pour ses équipements périscolaires :

- **40 millions d'euros inscrits dans la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI),**
- dont **29,9 millions d'euros déjà engagés** sur les dernières rénovations, agrandissements et création de locaux périscolaires.

Dans la programmation restante, pour l'année 2023/2024, d'autres chantiers sont programmés avec le soutien financier de m2A.



Plus d'infos sur www.m2A.fr

Direction Enfance et Famille
37 boulevard Wallach à Mulhouse
du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h
03 69 77 60 00

Contact Presse m2A : Orlane Foucault - 06 45 86 16 47 - orlane.foucault@m2A.fr